

RAPPORT DE VÉRIFICATEUR DES COMPTES

ASCE33CEREMA – EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Conformément aux statuts de l'association, les comptes de l'exercice 2025 ont fait l'objet d'une vérification menée par mes soins, le 17 mai 2026.

Cette mission a consisté à contrôler l'enregistrement des opérations dans les comptes, de la régularité et de la sincérité du compte d'exploitation et du bilan de l'ASCE33Cerema.

Il s'agit d'apporter un regard extérieur sur les opérations réalisées et de juger le bien-fondé des dépenses au regard du budget prévisionnel voté en 2025.

La vérification des comptes a été effectuée sur la base des documents comptables rendus accessibles par M. Aurélien Andrieu, trésorier de l'ASCE33Cerema, le 4 mai 2026, sous format numérique. J'ai ainsi pu disposer des fichiers correspondants :

- Au tableau de suivi des dépenses/recettes ;
- Aux relevés de compte du Crédit Agricole ;
- Aux fiches recette des paiements en espèce ;
- Au tableau des remises de chèque ;
- Au budget prévisionnel 2025 accessible sur le site internet de l'ASCE33Cerema.

Le trésorier m'a également confié le classeur des pièces justificatives des dépenses, correctement classées par numéro croissant d'opération. Le trésorier s'est rendu facilement disponible à ma demande pour des éclaircissements sur certaines lignes de dépenses.

La vérification des comptes de l'exercice budgétaire 2025 a donc porté sur l'ensemble des documents précités.

1 Contrôle et enregistrement des écritures

1.1. Contrôle des dépenses

Le contrôle s'est effectué sur la totalité des trois cent six (306) mouvements : montant des opérations et présence des pièces justificatives (factures, traces des virements et des prélèvements, attestation...).

Les dépenses pour lesquelles une facture ou autre trace de transaction m'ont été remises sont dans leur ensemble justifiées et correctement répertoriées.

J'ai relevé l'absence de 4 pièces justificatives correspondant aux dépenses liées à l'organisation de la randonnée dans les Pyrénées (400€ et 480€), à la billetterie de l'opéra de Bordeaux (35€), au remboursement des frais de déplacement pour la participation au challenge national de Padel (144,90€). Par ailleurs, je n'ai pu trouver de document attestant du montant dû au titre de la déclaration à l'URSSAF.

Parmi ces 366 mouvements figurent notamment les prélèvements automatiques réguliers correspondant à l'abonnement téléphonique Bouygues, au site internet de l'ASCE, aux commissions de carte bancaire, à l'assurance MAAF, ainsi qu'aux prélèvements URSAFF (2715€ en 2025, avec une augmentation de 65% par rapport à 2024).

L'organisation du challenge national de tennis de table a généré un déficit financier sur l'événement de 2 284,81€ (250€ votés au budget prévisionnel 2025).

1.2. Contrôle des recettes

Le contrôle s'est effectué sur la totalité des soixante (60) mouvements, montants, nature et classification des opérations.

Les recettes sont toutes bien identifiées dans les fichiers de suivi comptable et précisément répertoriées.

Les montants de remise de chèque (10 917,2€) correspondent bien aux recettes encaissées et enregistrées sur les relevés du compte bancaire. Il en est de même des virements effectués par Hello Asso (33 596,23€), par chèques vacances (477,75€), et des diverses subventions ministérielles (3 940€), IGN (5000€) et Cerema (4500€).

L'organisation de l'Arbre de Noël affiche un excédent de 183,22€.

1.3. Compte de résultat ASCE33 Cerema

Le contrôle a porté sur l'équilibre des écritures, le sens des comptes et la vérification des écritures dans les comptes appropriés.

Les recettes encaissées en 2025 par l'ASCE33Cerema s'élèvent à : 73 051,56 €.

Les dépenses engagées en 2025 s'élèvent à : 68 495,81 €.

Le résultat de l'exercice 2025 est bénéficiaire d'un montant de **quatre mille cinq cent cinquante-cinq euros et soixante-quinze centimes (4 555,75 €)**. A noter l'approvisionnement depuis le livret A d'une somme de cinq mille euros (5000€) en cours d'exercice (12 juin 2025).

2 Compte de trésorerie ASCE33Cerema au 31 décembre 2025

Chaque relevé de compte a été vérifiée. La vérification du compte de trésorerie n'a révélé aucune anomalie.

Le solde bancaire au 1 ^{er} janvier 2025 s'élevait à	6 504,74 €
Le solde bancaire au 31 décembre 2025 s'élevait à	11 060,49 €

Le résultat du compte de trésorerie est positif avec **quatre mille cinq cent cinquante-cinq euros et soixante-quinze centimes (4 555,75 €)**.

3 Caisse

Les mouvements de caisse sont identifiés et formalisés par des fiches recette précisant l'identité du payeur, l'objet de la transaction, le montant réglé et la date d'opération.

En novembre 2025, le trésorier a pris soin de procéder à un versement sur le compte courant d'un montant total de 500€ en espèces. A noter que depuis octobre 2025, les règlements se font essentiellement via la plateforme HelloAsso ou par chèques, et que le paiement en espèce est devenu volontairement exceptionnel.

Le montant de la caisse n'a pas évolué depuis le 25 novembre 2025, et s'élève à **soixante-douze euros et trois centimes (72,03€)**.

4 Conclusion

J'ai constaté l'exactitude des trois cent soixante-six (366) écritures et des documents justificatifs probants pour chaque opération vérifiée. Aucune erreur manifeste n'a été relevée dans les tableaux de suivi, chaque opération de dépenses et recettes faisant l'objet d'un identifiant unique reporté sur la facture conservée dans un classeur à accès restreint. J'atteste que les comptes de l'ASCE33Cerema sont bien tenus.

Il est à noter, pour l'année 2025, un résultat positif de quatre mille cinq cent cinquante-cinq euros et soixante-quinze centimes (4 555,75 €), et un capital sur livret de cinquante-quatre mille cinq cent quarante-cinq euros et cinq centimes (54 545,05 €) au 31/12/2025, attestant d'une gestion des comptes saine et rigoureuse.

Je tiens à souligner l'excellente lisibilité des pièces mises à ma disposition, qui facilite grandement la compréhension des comptes et l'exercice de la vérification des comptes.

Je recommande ainsi à l'assemblée générale de donner quitus aux instances dirigeantes de l'association, et de féliciter le trésorier pour l'exemplarité et l'excellente tenue des comptes de l'association ASCE33Cerema.

Mérignac, le 18 mai 2026.

Le vérificateur aux comptes.
Christophe SIMONET

